

# Sitradol® Micro

## Herbicide racinaire.

### Description du produit en bref

Herbicide racinaires en grandes cultures et cultures maraîchères.

### Matières actives

365 g/l Pendiméthaline (32.3%)

### Formulation

Suspension de capsules (CS)

### Trademark

Stähler Suisse SA

### Numéro d'homologation

W-7154

### Mode d'action

La **Pendiméthaline** fait partie du groupe des Dinitroanilines. Elle est absorbée par les bourgeons, racines et cotylédons. Elle inhibe la division et l'élongation cellulaire des méristèmes, ce qui conduit à un arrêt du développement. La germination en soi n'est pas influencée. Les plantes cultivées s'en accommodent, soit pour des raisons physiologiques, soit du fait d'une localisation distincte entre l'impact de la matière active et la zone de germination (sélectivité de positionnement).

### Utilisation Céréales

#### Blé

Dosage : 1.7-3.0 l/ha contre les dicotylédones et le monocotylédones annuelles en automne en pré-levée ou dès la levée de la culture jusqu'au stade 3 feuilles (BBCH 13). Pour élargir le spectre d'efficacité, il est conseillé d'utiliser le mélange 3.0 l/ha Sitradol Micro + 1 l/ha Derux.

#### Orge

Dosage : 1.7-3.0 l/ha contre les dicotylédones et le monocotylédones annuelles en automne en pré-levée ou dès la levée de la culture jusqu'au stade 3 feuilles (BBCH 13). Pour élargir le spectre d'efficacité, il est conseillé d'utiliser le mélange 3.0 l/ha Sitradol Micro + 1 l/ha Derux.

#### Seigle

Dosage : 1.7-3.0 l/ha contre les dicotylédones et le monocotylédones annuelles en automne en pré-levée ou dès la levée de la culture jusqu'au stade 3 feuilles (BBCH 13). Pour élargir le spectre d'efficacité, il est conseillé d'utiliser le mélange 3.0 l/ha Sitradol Micro + 1 l/ha Derux.

#### Triticale

Dosage : 1.7-3.0 l/ha contre dicotyledonés et monocotyledones annuelles en automne en pré-levée ou dès la levée de la culture jusqu'au stade 3 feuilles (BBCH 13).

### Utilisation Cultures maraîchères

#### Ail

#### uniquement en cultures plantées

Dosage : 1.7-2.5 l/ha contre les dicotylédones et le monocotylédones annuelles. Application en pré-levée après la plantation des bulbes ou en post-levée à parti du stade 2 feuilles de la culture. Délai d'attente : 75 jours. Ne pas utiliser sur des sols sablonneux. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

#### Artichaut et cardon

Dosage : 2-2.5 l/ha contre les dicotylédones et le monocotylédones annuelles. Application avant la plantation. Ne pas utiliser sur des sols sablonneux. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Délai d'attente : 60 jours

#### **Carottes**

Dosage : 1.5-3.0 l/ha selon type de sol en pré-émergence des carottes sur les dicotyledonés et monocotyledones annuelles qui lèvent. Délai d'attente 60 jours.

#### **Céleri-branche**

Dosage : 2.5 l/ha contre les dicotylédones et le monocotylédones annuelles. Application avant la plantation. Délai d'attente : 60 jours. Ne pas utiliser sur des sols sablonneux. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

#### **Choux pommés (chou blanc, chou rouge, chou frisé)**

Dosage : 2.0-2.5 l/ha contre les dicotylédones et le monocotylédones annuelles. Application avant la plantation. Délai d'attente : 100 jours. Ne pas utiliser sur des sols sablonneux. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

#### **Fenouil**

##### **uniquement en cultures semées**

Dosage : 1.25-2.5 l/ha contre les dicotylédones et le monocotylédones annuelles. Application en pré-levée jusqu'à 5 jours après le semis. Délai d'attente : 75 jours. Ne pas utiliser sur des sols sablonneux. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

#### **Fève**

Dosage : 1.7-2.5 l/ha contre les dicotylédones et le monocotylédones annuelles. Application en pré-levée dans les 5 jours suivants le semis. Délai d'attente : 60 jours. Ne pas utiliser sur des sols sablonneux. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

#### **Oignons**

Dosage : 1.5 l/ha contre les dicotylédones et le monocotylédones annuelles en pré-levée suivi de 1.0 l/ha au stade 1-3 feuilles des oignons en mélange avec un herbicide de contact. Délai d'attente 75 jours.

#### **Pois écosés**

Dosage: 1.5-2.5 l/ha contre les dicotylédones et le monocotylédones annuelles. Application en pré-levée dans les 5 jours suivant le semis. Délai d'attente 65 jours.

#### **Pois non écosés**

Dosage : 1.7-2.5 l/ha contre les dicotylédones et le monocotylédones annuelles. Application en pré-levée jusqu'à 5 jours après le semis. Délai d'attente : 65 jours. Ne pas utiliser sur des sols sablonneux. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

#### **Utilisation Grandes cultures**

##### **Maïs**

Dosage : 2.0-3.0 l/ha contre les dicotylédones et le monocotylédones annuelles en automne en pré-levée et post-levée précoce. Pour élargir le spectre d'efficacité, il est conseillé d'utiliser les mélanges 3 l/ha Sitradol Micro avec 400 g/ha Hector Max + 0.5 l/ha Gondor ou avec 60-90 g/ha Principal + 0.5 l/ha Gondor.

#### **Spectre d'efficacité**

**Bonne efficacité sur :** panic pied de coq, sétaire, digitale sanguine, agrostide jouet du vent, pâturin annuel, amarante, mercuriale annuelle, véroniques, fumeterre, chénopode (farineuse), tabouret des champs, capselle bourse-à-pasteur, ortie royale, renouées, arroche étalée, coquelicot (pavot), morelle noire, spargoute des champs, pensée des champs, lamier pourpre, mouron des oiseaux.

**Efficacité satisfaisante à convenable sur :** vulpin des champs, repousses de colza, moutarde des champs, galinsoga à petites feuilles, camomille (matricaire), gaillet-gratteron, séneçon commun, myosotis, renouée persicaire.

**Efficacité insuffisante sur :** centaurée, folle-avoine, renoncule, radis (ravenelle), repousses de pommes de terre, mauvaises herbes et graminées vivaces.

#### **Restrictions**

Sitradol Micro ne doit pas être appliqué sur sols sablonneux fortement filtrants. Ne pas traiter les céréales en semi-direct. Cette autorisation n'inclut pas les céréales semées après un travail superficiel. Le traitement est autorisé uniquement sur les semis dont la profondeur est régulière. Préparation de la bouillie : Porter des gants de protection. Application de la bouillie : Porter des gants de protection + une

tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

### Miscibilité

Dans les céréales d'automne, Sitradol Micro peut être mélangé à Tarak (2 l/ha Sitradol Micro + 2 l/ha Tarak) afin d'améliorer l'efficacité sur vulpin des champs, repousses de colza, matricaire et gaillet. Dans le maïs, Sitradol Micro peut être mélangé avec Principal, Hector Max, Callisto et Dicazin 4S.

### Rotation culturale

Après une récolte normale, n'importe quelle culture peut être mise en place. Après enfouissement prématuré d'une céréale au printemps, on peut mettre en place de l'orge ou du blé de printemps, du maïs, des pommes de terre, des pois, du trèfle violet, de la luzerne, du soja ou du tournesol.

### Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI(PER):

### Conditions climatiques

L'efficacité n'est pas influencée par des précipitations si ces dernières surviennent plus de 2 heures après le traitement.

### Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

### Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

### Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un

entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

### Mention d'avertissement

ATTENTION

### Phrases H

**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **H317** Peut provoquer une allergie cutanée.

### Phrases EUH

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Phrases P

**P102** À conserver hors de portée des enfants.

**RRV** Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.

**P270** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**P273** Éviter le rejet dans l'environnement.

**P280** Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**P363** Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**P333+P313** En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**P302+P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

**SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

**P501** Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.



**GHS09**



**GHS07**

### **En cas d'urgence, intoxications**

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145  
ou 044 251 66 66.

### **Emballage**

10 03 70 Emballage simple à 5 l  
10 03 70 Carton à 4 x 5 l

### **Contact**

Stähler Suisse SA  
Henzmannstrasse 17 A  
4800 Zofingen  
Tél: 062 746 80 00  
Fax: 062 746 80 08  
info@staehler.ch  
<http://www.staehler.ch>